Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260127-101202603-DE

Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION N° 1/01/2026/03
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 27 janvier 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, Alain HAMONIAUX PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, – LOPES BENTO Angelo – LAMY Didier - ABOAF Aurore

Absents excusés :

Absents : Franck MELET

Secrétaire de Séance : Ludivine BLANCHARD

Conseillers en exercice : 8 – Conseillers présents : 7 - Votants : 7

SUBVENTION DE SECTEUR CHOIX DE L'ATTRIBUTION

Monsieur le Maire fait part du tableau des propositions d'attribution, envoyé ce jour par Jérémy Dauphin, vice-président à la culture de Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'attribuer les 500 € au comité des fêtes pour la Fête de l'été indien

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 29 janvier 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22980 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Ludivine BLANCHARD